



Point 6 - Répartition des dotations 2026.

La répartition des dotations 2026 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, moins trois votes contre.

Heures complémentaires 2025 Ecart potentiel brut/net

	Charge théorique 2024/2025	Charge cible	Potentiel net 2024/2025	Besoin HC	Taux	Heures	Montant
UFR SHS-Metz	31661	30950,34	17685	13265,34	43%	2508	109 104,77 €
UFR SHS-Nancy	43809	42825,66	25553	17272,66	57%	3266	142 064,23 €
Total	75470	73776	43238	30538,00	5774	5774	251 169,00 €

Heures complémentaires initiales 2026 avec prorata ELP -10

	Charge théorique 2024/2025	Charge cible	Potentiel brut 2024-2025	Besoin HC brut	Taux	Dotation Heures comp.	Dotation finale révisée ELP - 10	Montant
UFR SHS-Metz	31661	30950,34	19712	11238,34	42%	10625	10 488	456 237,16 €
UFR SHS-Nancy	43809	42825,66	27533	15292,66	58%	14459	14 365	624 868,34 €
NUMOC SHS Nancy		2200,00		2200,00		2200	2 200	95 700,00 €
Total	75470	75976	47245	28731,00	25084	27284	27 053	1 176 805,50 €

Référentiel 2026

	Effectifs pris en compte 2024/2025	Répartition (heures) effectifs	Montant
UFR SHS-Metz	2383	2248	97 787,20 €
UFR SHS-Nancy	4112	3879	168 737,30 €
Total	6495	6127	266 524,50 €

Dotation de fonctionnement socle 2026

	Effectifs 2024/2025	Répartition (€)
UFR SHS-Metz	2383	177 800 €
UFR SHS-Nancy	4112	306 804 €
Collegium (forfait)		10 000 €
Total	6495	494 604 €

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants présents représentés	19 6
Nombre de refus de vote	0
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0

Point 7 - Campagne d'emplois 2026.

La répartition de la cible de la campagne d'emplois 2026 entre les deux composantes est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il s'agit :

- Pour une cible à 70%, de 2 postes pour l'UFR SHS Metz, contre 5 pour l'UFR SHS Nancy ;
- Pour une cible à 100%, de 3 postes pour l'UFR SHS Metz, 7 postes pour l'UFR SHS Nancy.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants présents représentés	19 6
Nombre de refus de vote	0
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5

Point 8 - Approbation des M3C générales de licence du collégium SHS pour 2025-2026.

La M3C générales pour les licences du collégium SHS pour l'année 2025-2026 sont approuvées à l'unanimité des suffrages exprimés, moins trois votes contre.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants présents représentés	19 6
Nombre de refus de vote	0
Nombre de voix pour	19
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	3

Point 9 - Approbation des M3C spécifiques du collégium SHS pour 2025-2026.

Les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques des Diplômes Nationaux et des Diplômes d'Université 2025-2026 sont approuvées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants présents représentés	19 6
Nombre de refus de vote	1
Nombre de voix pour	21
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3

Ces décisions peuvent faire l'objet :

- d'un recours gracieux, en recommandé, auprès du Directeur du Collégium SHS ;

- et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nancy.

Le recours gracieux doit être introduit dans les 2 mois suivant la notification des décisions (par voie d'affichage physique, et en interne, de mise en ligne sur l'intranet).

Le recours contentieux doit être introduit dans le même délai ou, en cas de recours gracieux exercé, dans les 2 mois suivant le rejet express ou implicite du recours gracieux (le silence gardé par l'administration pendant plus de 2 mois vaut rejet).

Les avis du Conseil, actes préparatoires, ne sont pas susceptibles de recours.

Affiché le 3 octobre 2025

Fait à Nancy, le 3 octobre 2025

Le Directeur



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Provost', written over a horizontal line.

Samuel PROVOST